

**ANNONCE N°40 DU 13/04/2009**

**SONASID : AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de **SOCIETE NATIONALE DE SIDERURGIE «SONASID»**, société anonyme au capital de 390.000.000 DH, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire aux bureaux de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT, 163, Avenue Hassan II, 14<sup>ème</sup> Etage à Casablanca, le:

**Jeudi 14 mai 2009 A 10h00**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- ✓ Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2008, approbation desdits comptes ;
- ✓ Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;  
Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- ✓ Affectation des résultats ;
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence ;
- ✓ Quitus de gestion aux administrateurs ;
- ✓ Démission d'administrateurs ;
- ✓ Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- ✓ Changement du Représentant Permanent d'un Administrateur ;
- ✓ Pouvoirs à conférer.

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

**Les titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.